



Péages, cadre social, bénéfiques ... Les dés sont pipés ! Le 1^{er} juin, dénonçons le scandale de la concurrence ferroviaire !

Le 1^{er} juin 2022, 4 nouvelles circulations auront lieu sur l'axe Paris/Lyon, opérées par la compagnie Trenitalia. Après 5 circulations en décembre 2021 et 2 circulations en avril 2022, nous serons donc à 11 TGV exploités sur le réseau français. Trenitalia est le premier et seul opérateur concurrent de la SNCF depuis l'ouverture du marché de la grande vitesse en décembre 2019. Lors de la loi ferroviaire de 2018, SUD-Rail avait déjà alerté sur les prises de positions dangereuses des libéraux du secteur notamment sur les « avantages concurrentiels » qui seraient systématiquement accordés aux nouveaux opérateurs pour « faire le marché » et développer la concurrence. Initialement prévu à hauteur de 10% de la facture sillon, on découvre aujourd'hui que le rabais est bien plus important et les autres avantages aussi.

Cadeau N°1 : prix réduit sur les péages !

Le prix des sillons, c'est ce qui coûte le plus chère dans l'exploitation des TGV (près de la moitié du prix du billet). En effet, la France a le prix du sillon le plus cher d'Europe (3 fois plus chère qu'en Italie). Conscient du prix de ses sillons, l'État et SNCF Réseau ont donc décidé, pour « stimuler la concurrence » de faire bénéficier Trenitalia de réductions sur les prix des sillons pendant 3 ans : **-37% la première année, -16% la seconde et -8% la troisième**. Certains peuvent nous baratiner sur les prix plus attractifs de Trenitalia par rapport au TGV SNCF, encore faudrait-il que cette entreprise paye les mêmes charges fixes que la SNCF, ce qui ne sera pas le cas !

Cadeau N°2 : TRENITALIA (et les autres) ne financent pas la régénération des infrastructures !

Comme si le cadeau initial n'était pas suffisant, Trenitalia bénéficie d'un deuxième cadeau de taille. En effet depuis la loi de 2018, 60% des bénéfices de SNCF Voyageurs doivent obligatoirement financer un fond de « concours » qui alimente directement SNCF Réseau. Le but est de financer les travaux de régénération et les investissements pour le réseau ferroviaire. Le groupe SNCF est d'ailleurs objectivé par l'État, sur ses bénéfices et donc sur ce fond de concours, ce sont donc plusieurs centaines de millions d'euros par an qui sont ainsi sortis des comptes de SNCF Voyageurs. Or là où 60% des bénéfices de la SNCF financent le réseau, Trenitalia et les autres concurrents ne financent pas ce fond de concours ! En effet aucune entreprise privée ne serait suffisamment bête pour consacrer plus de la moitié de ses profits au bien commun du ferroviaire, c'est-à-dire au financement de l'infrastructure.

Par conséquent 100% des bénéfices de Trenitalia et des autres concurrents retournent ... droit dans leurs poches ! **À l'arrivée, la SNCF paye plein pot les péages et le fond de concours... pour aider à faire circuler les trains du privé...c'est tellement gros qu'on aurait presque du mal à y croire !**



Cadeau N° 3 : Un cadre social « déséquilibré »

Après 7 ans de gel des salaires dans l'entreprise historique SNCF et des niveaux de salaires traditionnellement plus bas pour soi-disant financer les « avantages » cheminots (FC, Régime spécial...). Avec l'ensemble de ces cadeaux financiers représentant plusieurs centaines de millions d'euros, le privé peut sans problème s'aligner sur les rémunérations de la SNCF.

En revanche, c'est bel et bien sur les conditions de travail qu'il bénéficie d'un 3^{ème} cadeau. En appliquant strictement l'accord de branche sur l'organisation du temps de travail, les patrons du ferroviaire se sont octroyés un avantage supplémentaire sur le dos des travailleurs du rail...Et c'est bel et bien sur ce point, celui de nos conditions de travail, que nos dirigeants veulent aussi en croquer et ont décidé de filialiser systématiquement d'abord le TER, et après le reste ! Ceux qui, à l'époque, ont validé ou laisser passer ce texte sans en redemander la négociation portent une grande responsabilité dans le processus de filialisation en cours ! **Dans tous les cas, l'application stricte, sans accord d'entreprise, de l'accord sur l'organisation du travail permet encore (selon les chiffres fournis) aux patrons de gagner près de 20% de productivité !**

La concurrence est une arnaque, elle est organisée au profit des grands groupes au détriment du système ferroviaire et des travailleurs du rail !



STOP AU DUMPING SOCIAL !!

**LA CONCURRENCE EST UNE ARNAQUE ORGANISÉE PAR
LES PATRONS ET LE GOUVERNEMENT !!**

LES FILIALISATIONS SONT UNE ARNAQUE ORGANISÉE PAR LA DIRECTION SNCF !!

Ce montage législatif de 2018, avec tous ces cadeaux faits aux patrons, accélère la généralisation des appels d'offre et les pertes de marchés aux profits des intérêts privés.

Nous devons dénoncer cette « concurrence », il en va de nos conditions d'emplois, mais également du maintien de ce qui reste d'unité de la SNCF face au profit d'entreprises privée ou de filiales pratiquant des conditions d'exploitation ferroviaire bien plus régressives que les nôtres ! Exigeons l'arrêt du dumping social, de la filialisation et de cette « concurrence » !



Le Mercredi 1^{er} Juin, à 13h, Soyons Nombreux à Paris Gare de LYON pour accueillir la concurrence, dénoncer le dumping social et la filialisation !!

on est là!
Pour l'avenir des cheminot·es

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires